

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-188 du 18 Août 1993
portant nomination de Monsieur Jérôme
Olaïtan ASSOGBA en qualité de Secré-
taire du Conseil Supérieur de la Magis-
trature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Août 1993

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Jérôme Olaïtan ASSOGBA, Magistrat, est nommé Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter du 18 Août 1993 date de nomination de l'intéressé et sera communiqué et publié partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 Août 1993
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLÓ.-

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

Désiré VIEYRA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législa-
tion

Le Ministre des Fian-
ces


Yve YEHOUESSI.-


Mama ADAMOU-N'DIAYE
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPR 4 MJL 4 MF 4 Autres Minis-
tères 17 SGG 4 DE-DCF-BSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 DCCT-GCONB-CSM 3
UNB-FASJEP-ENA 3 INSAE 1 Intéressé 1 JO 1.-